

**FINANCEMENT DE L'ADJUSTEMENT  
ET OUVERTURE COMMERCIALE**

Yannis Arvanitis

Elsa-Xuân Lainé

(2005)

## FINANCEMENT DE L'AJUSTEMENT ET OUVERTURE COMMERCIALE

|   |      |
|---|------|
| Introduction  | p.2  |
| 1. L'ouverture commerciale et ses effets sur le financement de l'ajustement   | p.3  |
| 1.1 Le lien entre l'ouverture commerciale et le financement de l'ajustement.  | p.3  |
| 1.2 La place de l'ouverture commerciale dans l'ajustement.  | p.4  |
| 1.3 De la théorie à la pratique : une ouverture rapide vs. une ouverture négociée   | p.6  |
| 2. Les politiques d'aide à la libéralisation commerciale et à l'ajustement de la part des principaux bailleurs de fonds.  | p.8  |
| 2.1 Présentation générale des recommandations de l'OCDE/OMC en matière d'aide à la libéralisation : un soutien des principaux bailleurs de fonds au « renforcement des capacités liées au commerce ». | p.8  |
| 2.2 Les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux : soutien financier et technique  | p.10 |
| Conclusion  | p.14 |
| Bibliographie   | p.16 |
| Annexes   | p.17 |

## **Introduction :**

L'ouverture commerciale et la libéralisation des échanges est une tendance ancienne en accélération depuis l'Uruguay Round. Le cycle de négociations de Doha intègre de nouveaux secteurs à cette libéralisation et insiste sur le lien entre commerce et développement<sup>1</sup>.

Nous définirons ici l'ouverture commerciale comme une politique généralisée d'abaissement des barrières douanières ayant pour corollaire la perte des recettes de douane mais aussi éventuellement un gain de bien-être pour les consommateurs du même pays. Dans ce cas, l'ouverture commerciale, en augmentant la concurrence, nécessite une adaptation de la part des pays en voie de développement, en particulier de ceux dépendant d'un type d'exportation par exemple (catégorie des pays en développement tributaires des produits de base). Cette adaptation correspond à l'ajustement, défini ici comme une politique de stabilisation des grands équilibres macro-économiques.

La question du financement de cet ajustement se pose alors sous la forme suivante : **comment trouver les ressources nécessaires à un « redressement » et une stabilisation de l'économie à la suite d'une ouverture commerciale ?**

Trois modes de financement apparaissent d'emblée :

- par les Etats eux-mêmes en mobilisant leurs ressources (réformes fiscales par exemple) et en contraignant leurs dépenses (licenciements dans la fonction publique, arrêt des subventions...),
- par les institutions financières internationales grâce à des instruments adaptés (FRPC pour le FMI par exemple),
- par les créanciers publics et privés, en acceptant le principe d'un aménagement de leur dette (et maintenant en acceptant d'abandonner, d'effacer une partie de leurs créances) qui n'est possible que dans le cadre d'un accord valide avec le FMI.

Nous choisirons dans cette contribution de traiter essentiellement du mode de financement venant des bailleurs de fonds extérieurs (institutions internationales, projets bilatéraux). Pour ces derniers, l'ajustement vise avant tout à rendre l'économie d'un pays compétitive, à conforter son rôle de « vendeur » dans l'économie mondiale (d'où les mesures visant à augmenter la capacité d'exportation), mais également à le rendre solvable, confortant son rôle « d'acheteur ». Les aménagements de dette (liés nécessairement à l'existence d'un accord avec le FMI), le rétablissement de l'équilibre budgétaire permettant de ne plus « ponctionner » les réserves internationales et même dégageant une épargne intérieure, sont autant de mesures qui s'inscrivent dans cette optique commerciale qui demeure l'élément fondamental des accords de Bretton-Woods.

Si les études économiques montrent que le lien ouverture commerciale-développement ne va pas de soi, les IFI et les organisations internationales prônent par contre pour l'ouverture comme l'une des clés du développement et de lutte contre la pauvreté. Dans cette contribution, nous ne remettons pas en cause cette relation mais tenterons de voir quelles réponses peuvent être apportées à l'ouverture commerciale et à ses effets en terme d'ajustement dans les pays en voie de développement.

---

<sup>1</sup> « *Le commerce peut contribuer de manière essentielle à accélérer la croissance, à renforcer le développement humain et à lutter contre la pauvreté dans les pays en développement [...]* » Carlos Fortin, Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED, [www.unctad.org](http://www.unctad.org)

Nous étudierons d'abord les effets de la libéralisation commerciale sur les besoins de financement de l'ajustement (I) avant de détailler les principales politiques d'aide mises en place par les grands bailleurs de fonds (II).

## **1. L'ouverture commerciale et ses effets sur le financement de l'ajustement.**

La libéralisation des échanges et l'ouverture commerciale sont depuis des années au cœur de la doctrine économique libérale. Les plus fervents défenseurs des ces idées n'ont cessé de mettre en exergue leurs bienfaits. Cette partie ne remettra sûrement pas en cause ces idées, mais tentera de les nuancer. En effet, les effets d'une ouverture commerciale sur une économie ne sont pas toujours les mêmes, selon les modalités de sa mise en place mais surtout selon la structure et la politique économique du pays concerné. Les divers effets produits peuvent nécessiter un ajustement plus ou moins profond de l'économie qui impliquera des financements nouveaux afin de compenser certains effets conjoncturels ou d'aider des transformations structurelles indispensables.

Inversement, les mesures recommandées dans tous les programmes d'ajustement soutenus par les institutions financières internationales, vont dans le sens d'une ouverture commerciale accrue et d'une augmentation des échanges à même de rétablir les équilibres extérieurs (balance des paiements) comme intérieurs (opérations financières de l'Etat).

### 1.2 Le lien entre l'ouverture commerciale et le financement de l'ajustement.

L'ouverture commerciale est promue par de nombreuses organisations internationales (OMC, FMI, etc.) et par de nombreuses déclarations et courants de pensée (Consensus de Washington, etc.). Cependant, ce n'est pas une recette miracle qui, une fois appliquée, conduit nécessairement et automatiquement à une croissance soutenable. En effet, si les études démontrent que globalement l'ouverture commerciale et l'accroissement des échanges sont bénéfiques à long terme, la situation peut varier considérablement d'un pays à l'autre et, sur le court et moyen termes pour le moins, il n'y a pas de lien de causalité entre commerce et croissance<sup>2</sup>. Toutefois, c'est à la fois une conséquence directe mais aussi une condition sine qua non de la réussite d'un éventuel ajustement<sup>3</sup>.

L'ouverture commerciale et la libéralisation des échanges apparaissent donc comme une nécessité pour les pays en voie de développement visant à re-structurer leur économie en vue de la croissance. Par exemple, l'ouverture commerciale permet « d'importer » les prix mondiaux dans ces pays, stimulant une correction des prix relatifs permettant une meilleure allocation des ressources<sup>4</sup>.

Cependant, la relation entre le financement de l'ajustement ne réside pas tant dans les gains de l'ouverture commerciale, mais plutôt dans les problèmes que cela peut engendrer. En effet, une libéralisation des échanges extérieurs rapide peut entraîner des problèmes de balance de paiements à court terme mais aussi avoir des conséquences très négatives sur le tissu économique local à moyen terme, avec de graves conséquences sociales (et politiques). L'ampleur du choc pourrait nécessiter une intervention de financement externe pour y faire face<sup>5</sup>. Ainsi, comme note Dominique Bocquet, l'ouverture commerciale entraînée par

---

<sup>2</sup> Messaoud Boudhief et Jean-Marc Siroen, *Ouverture et Développement Economique*, Colloque du GDR Economie et finance internationale juin 2000, *Economica*.

<sup>3</sup> George de Menil, Les Illusions de Josef Stiglitz, p.3 <http://www.delta.ens.fr/demenil/stiglitz.pdf>, {11/05/05}.

<sup>4</sup> Cela permet de corriger les distorsions des prix relatifs et de permettre aux investisseurs de percevoir les signaux des prix plus justement, et par conséquent rediriger les investissements de manière plus juste.

<sup>5</sup> Les options de financement macroéconomique afin de faire à de tels problèmes sera étudié dans la deuxième partie.

l'érosion des préférences commerciales des pays de l'ACP requière « *une aide financière adaptée pour permettre aux pays ACP de faire face aux risques et aux chocs de l'ouverture* »<sup>6</sup>. L'ouverture commerciale peut être risquée, et nécessite alors un besoin de financement exceptionnel pour les pays où la restructuration de l'économie, à cause de ses rigidités mais aussi de sa vulnérabilité, requiert des mesures progressives de libéralisation. Le niveau de financement nécessaire peut varier avec certaines variables qui seront brièvement étudiées dans cette partie :

- Les conditions initiales (situation macroéconomique, structure des exportations et des importations, compétitivité, situation légale et réglementaire, capacité institutionnelle pour gérer les chocs de manière efficiente). En effet, une économie peu compétitive et protectrice « souffrira » d'autant plus de son ouverture au niveau de l'accroissement du déficit de la balance commerciale (import>export) ainsi qu'au niveau de la production nationale et de l'emploi<sup>7</sup>.
- La place de l'ouverture commerciale dans l'ajustement et les programmes de stabilisation (intensité de l'ouverture préconisée).
- La rapidité avec laquelle l'ouverture va s'effectuer (rapide vs. graduelle).

La nouvelle « règle du jeu » économique et la mise en situation de concurrence au niveau mondial des productions nationales, peut nécessiter des financements importants (tant publics que privés, tant nationaux qu'extérieurs) : pour adapter le cadre législatif et réglementaire (des tarifs douaniers aux salaires garantis en passant par les horaires de travail), pour renforcer éventuellement le système bancaire et les dispositifs de financement de l'économie, pour moderniser les entreprises et les rendre plus compétitives (restructuration du secteur public avec plans sociaux pour des entreprises publiques par exemple)...

### 1.3 La place de l'ouverture commerciale dans l'ajustement.

*Le “sequencing” de l'ajustement :*

L'ouverture commerciale est en effet une politique parmi d'autres visant à retrouver les conditions d'une croissance économique par une intégration favorable dans le marché mondial. Cet outil ne peut donc pas être utilisé indépendamment des autres outils disponibles. Une démonstration simple de cet argument peut être faite en utilisant l'équation de base de la comptabilité nationale :

$$\text{Soit } Y = C + I + G + (X-M) \text{ et } Y = C + S + T \\ \text{donc } (T-G) + (S-I) = (X-M)$$

Soit T-G la « balance publique » (recettes moins dépenses gouvernementales), S-I l'épargne moins l'investissement privé, et M-X les importations moins les exportations. Une libéralisation commerciale amenant un déficit de la balance commerciale (solde de la balance des paiements) implique certains changements en matière de recettes et de dépenses (premier terme de l'équation). Pour compenser ce déficit, le pays pourra : agir sur l'équilibre budgétaire en augmentant les recettes (fiscales notamment) ou en réduisant la dépense publique (réduction de la masse salariale, gel des investissements publics, négociation de la charge du service de la dette extérieure...), agir sur l'investissement privé (en le rendant

<sup>6</sup> <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/note/nl028.html#4> {11/05/05}. Note de lecture du rapport de D. Bocquet, *Quelle efficacité pour Lomé*, remis au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie 1999.

<sup>7</sup> Pour un tel pays, l'ouverture commerciale résultant de la suppression des protections (tarifaires ou non) amènera rapidement la disparition des producteurs locaux non compétitifs ou incapables de s'adapter.

moins attractif par une fiscalité accrue) ou sur l'épargne (augmentation des taux d'intérêt). Ces mesures sont généralement au cœur des programmes d'ajustement..

Cette démonstration simpliste nous permet de dégager certains points importants : dans la perspective d'un ajustement de l'économie, l'ouverture commerciale ne peut être entreprise sans préparation, sans étude d'impact et sans que les mesures soient hiérarchisées. Elle doit être précédée/suivie d'un minimum de réformes qui permettront un ajustement moins coûteux et une minimisation des ressources nécessaires. L'ouverture commerciale ayant aussi comme but de mieux faire fonctionner les marchés, il va de soit qu'elle doit être accompagnée d'un train de réformes sur d'autres plans (par exemple institutionnels).

Néanmoins, cette démonstration n'indique pas nécessairement un ordre unique à suivre lors d'une politique d'ajustement. Sur ce point, les conditions initiales du pays avant l'ouverture commerciale jouent un rôle déterminant.

#### *L'ouverture commerciale et l'ajustement structurel :*

Dans les politiques d'ajustement structurel, l'approche interne est privilégiée : on considère que s'il y a déséquilibre sur la balance globale, cela est dû soit à un déficit de l'épargne, soit à un déficit courant trop important (ref. équation de comptabilité nationale). Il s'agit alors de procéder à un ajustement qui permettrait de corriger ces déséquilibres. Celui-ci doit se faire, selon les institutions internationales, par une vaste politique de libéralisation pour augmenter l'épargne et par une réduction des dépenses de l'Etat ou une augmentation des taxes pour réduire le déficit public.

Cette démarche a été adoptée dans les politiques d'ajustement structurel qui se sont mises en place dans les années 1980 sous l'égide du FMI et de la Banque mondiale. Ces 2 institutions recommandent aux pays d'agir d'abord sur la stabilisation des déficits dans une approche monétariste (dévaluation de la monnaie, augmentation du taux d'intérêt, réduction des dépenses de l'Etat). A la fin des années 1980, les institutions prennent en compte les critiques structuralistes qui avancent que l'ajustement ponctuel n'est pas utile car les déséquilibres proviennent de problèmes structurels de plus grande envergure. Les politiques d'ajustement du FMI sont donc modifiées : Le FMI décide donc de s'attaquer aux structures de l'économie et notamment à la place de l'Etat dans l'économie nationale. Les réformes structurelles proposées sont les suivantes :

- libéralisation des marchés pour recréer une croissance à long terme
- encouragement de l'initiative privée (privatisations) et diminution du poids de l'Etat
- libéralisation financière pour développer les marchés financiers

Ce nouvel ajustement se caractérise par des programmes plus longs : l'outil principal en est la FAS (facilité d'ajustement structurel) qui devient FASR en 1994 (facilité d'ajustement structurel renforcée). Il s'agit de programmes sur 3 ans renouvelables avec 2 caractéristiques :

- un accès à de plus gros volumes d'argent accordés en fonction du « quota » dont jouit le pays au FMI (ce quota est calculé en fonction des revenus possibles du pays : PIB et exportations ; assimilé à un « prêt à risque » en finance, il est ainsi largement critiqué). Ces facilités de crédits n'apparaissent pas dans la dette extérieure.

- Une conditionnalité très forte : le FMI fixe des objectifs indispensables, les critères quantitatifs (conditions que l'Etat emprunteur doit remplir : pas d'aggravation de l'endettement auprès de la Banque Centrale, pas de souscription de prêts à l'étranger...) et des objectifs normatifs, les repères qualitatifs (ce qu'il serait bien que le pays fasse : privatisations, réduction de la masse salariale...)

Ici, l'ajustement consécutif à des déséquilibres internes est le préalable à l'ouverture commerciale, qui est donc envisagée comme l'une des conséquences souhaitées de la stabilisation, ou bien comme l'un des volets périphériques de cette libéralisation. Les effets positifs qui sont recherchés au travers de l'ajustement structurel sont l'arrivée de flux de capitaux et le développement des initiatives privées, effets qui devraient résulter de l'« effet levier ». Ces politiques ont connu un succès mitigé et relatif selon les pays. Nous avons vu que l'ouverture commerciale était l'un des effets attendu de la libéralisation interne de l'économie d'un pays. Nous allons voir l'exemple du Burkina Faso où un programme de libéralisation du commerce a été mené dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Depuis 1991, le Burkina Faso s'est lancé dans un programme de libéralisation économique avec le soutien du FMI et de la Banque Mondiale. L'objectif visé par cette politique est de rendre l'économie burkinabé favorable au développement des initiatives privées par une stabilisation de l'équilibre général, la création de conditions d'une croissance durable et l'amélioration de la gestion des finances publiques. La politique commerciale est donc envisagée comme un élément parmi une politique plus vaste qui inclut d'investissement, les transports, les services financiers... Outre une libéralisation interne, le Burkina Faso a tenté de libéraliser le secteur des importations et des exportations, de poursuivre l'intégration économique régionale et de réussir l'insertion du pays dans le système commercial multilatéral.

Ce cas illustre la priorité donnée dans les politiques d'ajustement structurel à la stabilisation interne comme accompagnement, voire même préalable, de l'ouverture commerciale.

### 1.3 De la théorie à la pratique : une ouverture rapide vs. une ouverture négociée.

La libéralisation du commerce a, selon le FMI, des impacts positifs à long terme. Par contre, il est possible qu'une libéralisation (surtout brutale) nécessite une adaptation des petits pays, dont l'insertion dans le commerce international est encore fragile et comporte des risques potentiels élevés.

#### *Le débat de la rapidité de l'ouverture et ses conséquences:*

Le débat sur la rapidité de l'ouverture commerciale, et plus généralement sur la rapidité des mesures d'ajustement, a été abondamment illustré dans la littérature économique portant sur les pays en transition (notamment les pays de l'Est). Ce débat met en jeu plusieurs variables. Une ouverture commerciale rapide peut créer un choc de mise en concurrence qui risque de mettre en péril le faible tissu économique que les pays en voie de développement ont réussi à constituer jusqu'à présent<sup>8</sup>. Moins l'économie du pays est compétitive et plus elle est protégée, plus ce choc sera rude. De la même manière, comme il a déjà été expliqué, cela peut avoir des conséquences sur l'emploi et sur l'existence de certaines industries obsolètes. Une telle ouverture entraîne donc un besoin de financement plus grand dans le court terme afin de couvrir les déficits qui en découlent et de prendre rapidement l'ensemble des mesures compensatoires nécessaires. En effet, une des raisons pour laquelle une libéralisation rapide du commerce extérieur est préconisée l'est pour ses effets immédiats dans le court terme et moins dans le long terme. Une déréglementation brutale entraîne souvent un déficit immédiat suivi d'une stabilisation (courbe en « J »). La dévaluation de la monnaie nationale permet également de surenchérir les importations (sans modifier les tarifs douaniers) et d'abaisser (généralement) les prix des produits locaux qui deviennent ainsi plus compétitifs sur le marché international (tout en proscrivant les « dévaluations compétitives », cet instrument est

---

<sup>8</sup> Pour un point de vue plus précis sur l'impact 'destructeur' d'une ouverture commerciale trop rapide voir : McKinnon, Ronald, (1992) 'Spontaneous Order on the Road Back from Socialism : An Asian Perspective', *The American Economic Review*, vol 82, no. 2, pp. 31-36.

souvent la première mesure recommandée par les institutions financières internationales, la vérité des prix ne commençant-elle pas par celle de la monnaie ?).

L'ouverture commerciale peut aussi être conduite de manière graduelle afin de minimiser les coûts, et donc les besoins de financement. Un argument important pour une ouverture graduelle est simplement que cela permet d'éviter tout risque d' « overshooting », c'est à dire d'être dépassé par les effets (négatifs) impliqués par l'ouverture commerciale. En effet, un dépassement des effets attendus aurait des conséquences importantes pour le financement des déficits et par conséquent de l'ajustement.

Néanmoins, une ouverture graduelle requière un élément donc les PVD manque cruellement : un Etat fort qui ouvrira l'économie de manière progressive et qui dispose des outils permettant un réel pilotage de l'économie, à l'image de l'expérience de la Corée du Sud. La déréglementation commerciale, dans le cadre d'une politique d'ajustement soutenue par les institutions internationales, enlève, d'une certaine manière, ce « poids politique » au gouvernement.

#### *L'ouverture dans un cadre de négociation :*

Il faut néanmoins distinguer deux types d'ouverture commerciale : l'ouverture commerciale faite unilatéralement afin de s'intégrer dans les marchés mondiaux (par exemple les pays de l'Est), et l'ouverture commerciale dans le cadre d'accords multilatéraux sous les auspices d'organisations internationales tel que l'OMC par exemple. C'est sur ce deuxième type d'ouverture commerciale que nous allons nous attarder, car il fait l'objet d'une plus grande attention de la part des institutions internationales comme nous allons le voir par la suite.

Dans le cadre des accords de l'OMC, l'ouverture commerciale va de pair avec l'érosion des préférences tarifaires, de suppression des quotas, de l'arrêt des subventions à l'exportation, d'abaissement des droits de douanes. Les petits pays qui n'y sont pas préparés subissent de plein fouet la concurrence et peuvent enregistrer une dégradation brutale du solde de leur balance des paiements qui nécessite alors un ajustement de l'économie dans son ensemble.

La majorité des PVD sont protégés par les règles de « préférences tarifaires » au sein des organisations internationales et dans le cadre d'accords préférentiels bilatéraux ou multilatéraux (accord UE-pays ACP par exemple).

Ces préférences commerciales sont importantes, et peuvent même d'une certaine manière se substituer à l'aide, comme le note la FAO : « *Si l'on considère les préférences commerciales comme un élément des relations économiques entre pays en développement et pays développés, la perspective de privilégier le commerce plutôt que l'octroi d'une aide présente quelque attrait sur le plan économique* »<sup>9</sup>. Dans ce cas, il semblerait que l'érosion de telles préférences dans le cadre de négociations commerciales internationales donne lieu à un retour à l'aide et/ou autre moyen de financement. Aussi, la suppression de ces accords douaniers préférentiels risque d'entraîner la perte de recettes d'exportation pour les PVD. Pour ces pays, le besoin de financement est important et comme le note l'ancien secrétaire général de la CNUCED Rubens Ricupero, les institutions internationales en sont conscientes : « *The fear of specific losses has to be faced case by case with concrete and practical initiatives, such as the welcome decision of the IMF to provide financial support to countries severally affected by the erosion of preferential margins. There are other proposals of the same nature, like the*

---

<sup>9</sup> [http://www.fao.org/trade/docs/TradePref\\_fr.htm](http://www.fao.org/trade/docs/TradePref_fr.htm) {16/05/05}

*join work of UNCTAD and the UN's Food and Agricultural Organisation that deals with the problems of net food importing countries »<sup>10</sup>.*

Cela est d'autant plus vrai pour les pays dépendant fortement d'un produit d'exportation et à l'économie peu diversifiée (ex. des PDTPB).

Les études ont montré qu'une libéralisation des échanges serait globalement bénéfique pour un grand nombre de PVD. Cet impact positif est surtout valable pour les grands pays ('price makers'), pour ceux bénéficiant d'un réel avantage comparatif et pour ceux ayant des recettes d'exportations diversifiées. Cependant, la dépendance à l'égard de ces recettes d'exportations varient largement d'un pays à l'autre : les besoins d'ajustement qui en découlent seront donc également variables.

Une baisse des exportations due à l'ouverture commerciale (en supposant aucune intervention sur les taux de change pour promouvoir les exportations) peut aussi engendrer des problèmes vis-à-vis des créanciers. En effet, il est commun pour les créanciers d'utiliser certains indicateurs dont les exportations sont une variable afin de mesurer la capacité des pays à dégager les ressources financières nécessaire au remboursement de leur dette. Un exemple d'indicateur usuel est 'VAN du stock de la dette / exportations de biens et services'<sup>11</sup>. La détérioration d'un tel ratio pourrait par exemple permettre de solliciter des aides supplémentaires (par exemple, un ratio 'VAN du stock de la dette / exportations de biens et services' >150%, permet -sous réserve de satisfaire à de nombreuses autres conditions- d'être éligible à l'initiative PPTE renforcée). Ceci démontre encore une fois l'importance du financement de l'ajustement lié à l'ouverture commerciale, ainsi que le soutien des organisations internationales pour ce processus d'ouverture. Dans l'exemple précité, bien que le lien soit implicite, il met en exergue non seulement l'importance de ces nécessités de financement, mais aussi le fait que les organisations internationales en sont conscientes et prêtes à y faire face.

## **2. Les politiques d'aide à la libéralisation commerciale et à l'ajustement de la part des principaux bailleurs de fonds.**

*« If the most competitive economy in the world (USA) considers adjustment as an indispensable tool of trade liberalisation, would it not make sense for the international community to envisage a similar multilateral aid programme for the countries that lack the resources internally? »*

Rubens Ricupero<sup>12</sup>

L'ouverture commerciale (avec l'apparition de nouveaux concurrents, les avancées technologiques et les « pressions sociétales » qui l'entourent) peut donc être l'un des moteurs nécessitant l'ajustement macroéconomique. Tandis que l'OCDE recommandait en 1978 un ajustement « laissant jouer les forces du marché dans la mesure du possible »<sup>13</sup>, elle recommande aujourd'hui un ajustement encadré. La relation entre ouverture commerciale et ajustement est double : si l'ouverture et les politiques commerciales induisent l'ajustement, la

<sup>10</sup> OMC, *Why should small developing countries engage in the global trading system ?*, « Overcoming Fear First », Rubens Ricupero, Finance and Development, March 2005.

<sup>11</sup> Ou même 'service de la dette/exportations'.

<sup>12</sup> OMC, *Why should small developing countries engage in the global trading system ?*, « Overcoming Fear First », Rubens Ricupero, Finance and Development, March 2005.

<sup>13</sup> OCDE, « Politiques d'ajustement : quelques orientations générales », Communiqué du Conseil du 15 juin 1978.

politique commerciale peut également être considérée comme l'une des composantes de l'ajustement. La mise en place d'aide internationale (bilatérale comme multilatérale), visant à favoriser l'intégration commerciale n'est pas nouvelle : Le plan Marshall peut ainsi être envisagé comme un outil d'intégration commerciale<sup>14</sup>.

## 2.1. Présentation générale des recommandations de l'OCDE/OMC en matière d'aide à la libéralisation : un soutien des principaux bailleurs de fonds au « renforcement des capacités liées au commerce ».

Nous venons de voir que le lien entre commerce et développement est affirmé depuis le début des négociations de Doha. Les institutions internationales incluent donc de plus en plus l'aide au commerce dans ses programmes de lutte contre la pauvreté.

### 2.1.1. Présentation de la source : la BDRCC

Les éléments communiqués dans cette partie sont tirés de la base de données du Programme de Doha sur l'aide technique et le renforcement des capacités liées au commerce pour les pays en voie de développement et ceux en transition (BDRCC). Cette base de données est une initiative conjointe de l'OMC et de l'OCDE (novembre 2002) et communique les activités menées par les principaux bailleurs de fonds (plus de 40) en matière de soutien au commerce. Elle vise, par la diffusion de données, à assurer une meilleure cohérence et une meilleure coordination des différents bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. L'objectif est également de voir **de quelle manière les donateurs relèvent le défi de Programme de Doha qui prévoit d'assurer une assistance technique et un renforcement des « capacités » dans le domaine du commerce**<sup>15</sup>. L'indicateur pris ici est donc celui de l'aide technique et du renforcement des capacités dans le domaine du commerce aux pays en voie de développement et aux pays en transition (AT/RCLC), intégrés dans les politiques de lutte contre la pauvreté.

### 2.1.2. Définitions retenues

L'AT/RCLC est définie dans ce rapport selon 3 dimensions dans une perspective chronologique : l'aide à l'ouverture commerciale, la stimulation du commerce grâce aux entreprises locales et l'insertion dans les négociations commerciales internationales. Nous nous intéresserons à la première approche qui s'intègre davantage dans l'énoncé de cet exposé. L'AT/RLCL comprend l'ensemble des activités permettant au pays bénéficiaire de « formuler et de mettre en œuvre une stratégie de développement du commerce et de créer un environnement susceptible d'accroître le volume et la valeur ajoutée des exportations, de diversifier les produits et les marchés d'exportations et d'augmenter l'investissement étranger en vue de créer des emplois et des échanges »<sup>16</sup>. Cela comprend à la fois les politiques et réglementations commerciales et le développement des échanges commerciaux (pour une définition plus précise, voir tableaux en annexe).

### 2.1.3. Conclusions :

---

<sup>14</sup> « The Marshall Plan (...) was initiated to 'neutralize the forces moving Western Europe permanently away from multilateral trade' » in OMC, *Why should small developing countries engage in the global trading system ?*, « Help Needed to Liberalise », Faizel Ismail, Finance and Development, March 2005.

<sup>15</sup> §38 à 41 du *Programme de Doha*, OMC (voir documents en annexe)

<sup>16</sup> Rapport conjoint OMC/OCDE de 2004 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liées au commerce, décembre 2004, p. 6

Différents constats principaux peuvent être tirés de cette base de données et du rapport conjoint OMC-OCDE sur le sujet de 2004 (voir note de bas de page). Ils permettent de mettre en évidence l'appui financier et technique à l'ouverture commerciale de la part des principaux bailleurs de fonds.

- Les initiatives menées par les bailleurs de fonds en ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités commerciales des PVD se sont largement accrues en 2003 : **les engagements d'aide ont augmenté de 48% entre 2002 et 2003 et atteignent une somme de près d'un milliard de dollars.** L'aide consacrée au développement des échanges commerciaux a progressé de 34% et tourne autour de 1,8 milliards de dollars US en 2003. Parallèlement, les donateurs ont destinés plus de 8 milliards de dollars à l'infrastructure économique indispensable au développement des échanges commerciaux : transports, énergie, télécommunications...
- **La part de l'aide technique et du renforcement des capacités liées au commerce augmente dans la part de l'aide totale** (3,6% en 2002 à 4,6% en 2003)
- **Ces efforts des donateurs s'adressent principalement et de plus en plus aux PMA.**
- **Le nombre de donateurs s'est accru depuis 2002**, en particulier depuis Doha. Parmi ces donateurs, citons les donateurs bilatéraux (pays de l'OCDE, Australie, Canada, Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande) et multilatéraux (CNUCED, Banque Mondiale, PNUD...)
- Le dialogue avec les experts de politique commerciale et du développement se renforce et s'institutionnalise (p. 18).

Après avoir présenté rapidement le type d'aide apportée par les principaux donateurs aux pays en développement en matière commerciale, nous allons nous intéresser plus précisément aux politiques les plus significatives de soutien à la libéralisation commerciale des institutions internationales.

## 2.2. Les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux : soutien financier et technique

Partant du principe qu'une ouverture commerciale entraîne à long terme la croissance dans les PVD et permet le recul de la pauvreté, mais aussi que cette ouverture peut nécessiter pour les certains pays une adaptation et donc un ajustement coûteux, la Banque mondiale comme le FMI proposent un certain nombre d'outils d'appui à l'ouverture commerciale des PVD<sup>17</sup>. Ces politiques de soutien ont le mérite de répondre à une situation d'urgence pour ces pays (libéralisation croissante des échanges dans le cadre du cycle de Doha) mais présentent aussi un certain nombre de limites que nous expliciterons après une présentation de ces outils. Ces outils sont d'ailleurs énumérés dans une lettre commune de septembre 2003 au directeur de l'OMC, co-rédigée par le Président de la Banque mondiale et le Directeur Général du FMI. Les contributions de ces deux institutions s'exercent dans les domaines suivants :

- évaluation du caractère et de l'ampleur de tout ajustement nécessaire,
- conception des politiques et les programmes de réformes institutionnelles et d'Investissement visant à lever les principaux obstacles à l'expansion des échanges,
- gestion des répercussions sur les groupes de populations touchées.

### 2.2.1. Deux bailleurs de fonds : la Banque mondiale et le FMI

---

<sup>17</sup> L'ouverture commerciale apparaît d'ailleurs comme l'une des conditionnalités régulièrement citées par le FMI

L'une des fonctions essentielle du Fonds monétaire international est d'encourager le commerce international, comme le rappelle l'article 1 de ses statuts :

« favoriser l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international ».

Le FMI et la Banque mondiale apportent donc un soutien financier et technique aux pays devant faire face à un ajustement consécutif à l'ouverture commerciale.

*soutien financier :*

- **La Banque mondiale a accru les ressources pour les activités liées au commerce.**

Ce soutien se fait principalement par le biais d'investissements dans les infrastructures et les programmes pour appuyer la facilitation des échanges. Ces prêts devraient profiter à plus de 50 pays et ont considérablement augmenté au cours des dernières années. L'initiative de facilitation des échanges initiée par la Banque mondiale comprend un certain nombre d'outils concernant l'appui à la modernisation des systèmes douaniers et des infrastructures liées au commerce (routes, ports, entrepôts de stockage...), ainsi que des outils d'analyse visant à mesurer les politiques de modernisation (Indicateur de logistique mondiaux, enquêtes, organisation de forums).

- FMI : Il existe un certain nombre de prêts et de facilités de paiements pour aider les pays qui connaissent des problèmes de balance des paiements conjoncturels ou structurels. Ces instruments s'inscrivent dans des programmes du FMI de lutte contre la pauvreté (FRPC).

Une nouvelle initiative a été prise en avril 2004 par le FMI pour aider les Etats-membres à corriger des déficits de balance des paiements résultant de la libéralisation multilatérale des échanges. Le **mécanisme d'intégration commerciale** (MIC) est selon le FMI « une politique conçue pour rendre plus prévisible l'accès aux financements du FMI dans le cadre des mécanismes existants »<sup>18</sup>.

Il se fait sur demande d'un Etat-membre. Le MIC prend en compte uniquement les problèmes de déséquilibres commerciaux issus des accords de l'OMC (par exemple, ouverture des barrières tarifaires). Il ne s'applique pas aux pays ayant choisi d'ouvrir leurs frontières « pour leur propre compte » et de procéder à une libéralisation « volontaire » de leur économie.

Le MIC consiste à une nouvelle étude des mécanismes existants. Il s'agit d'abord d'élargir l'accès aux instruments du FMI, d'anticiper les conséquences d'une ouverture (« scénario de référence »), de reconsidérer la procédure dans le cas où les effets de la libéralisation sont plus forts que prévus sur la balance des paiements (« scénario de déviation »). Le MIC donne donc des assurances supplémentaires aux membres du FMI sur la disponibilité des soutiens du FMI face à l'incertitude au sujet de l'incidence possible sur la balance des paiements de la libéralisation par les pays-tiers. (voir partie supérieure).

Pour le moment, deux Etats membres du FMI ont déjà demandé et obtenu son soutien au titre du MIC : le Bangladesh et la République Dominicaine.

*Soutien technique :*

- La Banque mondiale collabore avec d'autres institutions en vue de la mise en œuvre de programmes adaptés aux pays : conseils pour les pays appliquant des réformes unilatérales de libéralisation des échanges (Bangladesh, Equateur, Inde, Vietnam...), assistance technique aux pays qui oeuvrent en vue de leur accession à l'OMC

---

<sup>18</sup> « Le mécanisme d'intégration commerciale (MIC) du FMI », Fiche technique, site du FMI, mars 2005

(Ethiopie, Russie, Vietnam). Par ailleurs, elle continue de soutenir les programmes de restructuration du secteur public et para-public, notamment afin de restaurer la compétitivité de certaines grandes entreprises et d'améliorer les finances publiques.

- **Le FMI propose d'abord aux Etats-membres un certain nombre d'appuis à la libéralisation commerciale qui peuvent se ranger en 3 catégories :**
  - o **l'assistance technique** (réforme des services douaniers, réforme de la fiscalité et des droits de douane) visant à atténuer l'impact de la libéralisation sur les recettes,
  - o **la « surveillance »** (article 4) notamment pour aider les pays à surmonter les défis de l'intégration régionale et internationale et pour anticiper les crises,
  - o **la recherche** : production d'études pour mesurer l'impact des réformes commerciales sur les Etats-membres et pour dégager de bonnes pratiques.

2.2.2. Trois types de programmes d'aide : le Cadre intégré, le JITAP et le programme « Train for Trade » :

- *le Cadre intégré :*

Le FMI et la Banque mondiale sont des participants essentiels au Cadre intégré, qui peut être présenté comme un **mécanisme central de coopération entre différentes institutions** (PNUD, CNUCED, OMC, CCI...) **en matière d'aide au commerce** (ouverture commerciale et intensification des échanges). Ce mécanisme, expérimenté en octobre 1997 avec le Cambodge, la Mauritanie et Madagascar, concerne 28 pays en mai 2005 contre 14 en janvier 2004 et est appuyé par l'article 43 du *Programme de Doha*.

**Encadré 1: Le Cadre intégré**<sup>19</sup>

Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce (Cadre intégré) regroupe des institutions multilatérales (Banque mondiale, CCI, FMI, CNUCED, PNUD OMC), des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux pour aider les pays les moins avancés (PMA). Il vise deux objectifs : i) intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement tels que les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) des PMA ; et ii) contribuer à la fourniture de l'assistance technique liée au commerce en réponse aux besoins identifiés des PMA. Le Cadre intégré repose sur les principes de l'adhésion des pays aux actions de développement et du partenariat; il est financé sur un fonds fiduciaire à deux « guichets » principaux.

La première étape du processus du Cadre intégré consiste en une étude-diagnostic de l'intégration du commerce, financée au titre du Guichet I. Cette étude contient les principaux éléments d'un cadre de politique d'intégration du commerce et une matrice de mesures servant de base à la fourniture de l'assistance technique liée au commerce et identifie d'autres principaux besoins d'investissements pour contribuer à l'intégration du commerce. Un mécanisme spécial (Guichet II) a été créé en mai 2003 pour financer des projets hautement prioritaires figurant dans les matrices de mesures.

Fin 2004, 17 bailleurs de fonds avaient déjà fourni 28 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Par exemple, le Cadre intégré a permis à Madagascar de donner une impulsion aux récentes réformes du commerce (réduction, simplification et consolidation des taxes et des droits). Au Cambodge, l'aide apportée par le cadre est essentiellement technique : elle porte sur l'élaboration et la diffusion d'instruments d'information commerciale et le renforcement des capacités des responsables publics et du secteur privé (formation par exemple).

<sup>19</sup> « Aide à la facilitation des échanges : compétitivité et ajustement », Note conjointe du FMI et de la Banque mondiale, 11 avril 2005. encadré p. 7

- le *JITAP* : « Programme Conjoint Intégré d'Assistance Technique »

Ce projet issu du nouveau contexte de négociations internationales commerciales a pour objet le **renforcement des capacités de négociations commerciales internationales et la promotion des exportations pour les pays africains**. Ce programme mobilise l'expertise et le soutien de trois partenaires : OMC, CNUCED et CCI. Ces partenaires dispensent dans le cadre de ce programme de **l'aide technique**, visant à renforcer les « capacités commerciales » des pays concernés. 13 donateurs cotisent pour le Fonds qui s'élèverait à 10 millions de dollars US<sup>20</sup>. 16 pays sont concernés par ce programme : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Tunisie, Uganda, Tanzanie, Botswana, Cameroun, Malawi, Mali, Mauritanie, Sénégal et Zambie.

- le programme «*TrainForTrade*» de la CNUCED

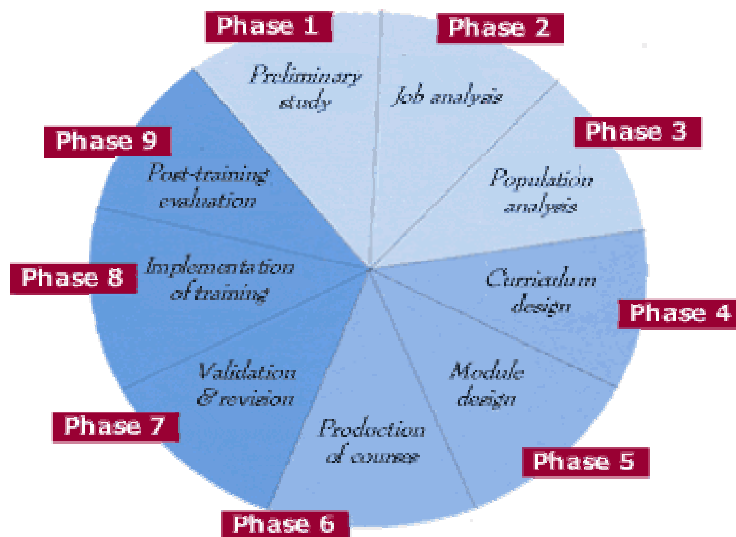
La Section du Développement des Ressources Humaines de la CNUCED agit également sur demande des pays dans le cadre d'un programme général intitulé « *TrainForTrade* ».

**La finalité du projet « *TrainForTrade* » est de créer dans les PMA concernés des capacités de formation durables pour des personnes travaillant dans le domaine du commerce international afin de faciliter les changements institutionnels souhaitables.**

L'objectif principal de ce projet est ainsi de contribuer au renforcement des structures de commerce et de services des pays concernés grâce au développement des ressources humaines. Les actions menées dans ce cadre sont de plusieurs ordres et est constituée essentiellement d'aide technique : formation de personnel (directe et indirecte) en coopération avec les responsables locaux ; mise en place de structures régionales et locales de suivi et d'appui ; production d'études. Environ 300 stagiaires et 28 formateurs auront été formés par le projet.

L'UEMOA (Union Economique et monétaire d'Afrique de l'Ouest) a également été associée à certaines activités du projet, notamment à caractère régional, et a participé en tant qu'observateur aux réunions annuelles de coordination du projet.

Ce programme répond à une méthodologie bien précise, composée de 3 stades (études préliminaires, élaboration et mise en place du projet) et de 9 phases<sup>21</sup>



<sup>20</sup> « *JITAP* : renforcement des capacités pour une contribution effective du système commercial multilatéral au développement », CNUCED, TD/L.392, juin 2004

<sup>21</sup> <http://r0.unctad.org/trainfortrade/uk/TrainForTrade/indexTFTUk.htm>

### 2.2.3. La politique française en matière d'aide au commerce : le PRCC

Depuis l'échec relatif de la Conférence de Doha, la France semble plaider pour « une mondialisation plus régulée et plus équitable ». Ainsi, lors des assemblées de printemps du FMI et de la Banque mondiale (21 avril 2002), le ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a annoncé sa décision de lancer un **plan français d'aide au renforcement des capacités commerciales des pays en développement** (PRCC). Cette initiative s'inscrit dans le cadre des engagements généraux pris lors de la Conférence de Doha et est mise en oeuvre par plusieurs acteurs de la coopération française (AFD, MINEFI, DGCID du ministère des Affaires étrangères). Le ministère des Affaires étrangères contribue également à différents fonds d'assistance technique (à l'OMC, au fond JITAP de la CNUCED...)

**Dans le cadre du PRCC, la France finance deux types d'actions : politique de soutien à des filières d'exportation et appui technique.** Par exemple, le Laos est un PVD qui profite du programme PRCC. L'AFD finance pour ce pays le soutien à la filière du café des Bolovens (2,4 millions d'euros au total consacrés à l'action sur la capacité d'exportation). La France y finance également des formations techniques afin de développer les capacités commerciales du pays. Dans le cadre de la demande d'adhésion à l'OMC du Laos, un programme de l'Union européenne (1 million d'euros), un appui bilatéral de l'Australie, un projet français (mis en oeuvre par la CNUCED), ont été mis en place afin d'aider le Laos dans la constitution de son dossier, dans la rédaction des nouvelles lois nécessaires, dans celle des réponses à apporter à l'OMC. Le projet de "formation aux négociations commerciales multilatérales et intégration favorable au marché mondial" (1,913 milliard d'euros sur 4 ans, mis en oeuvre par la CNUCED et concernant le Cambodge et le Laos), s'inscrit aussi dans ce cadre<sup>22</sup>.

Ces politiques d'appui à la libéralisation conviennent d'être nuancées. Certaines **limites** nous sont apparues :

- Faut-il voir dans ces programmes d'appui de la part des institutions internationales une manière de compenser les effets négatifs de la libéralisation mise en place dans le cycle de Doha ? Les institutions jouent en effet ici envers les pays en développement le rôle de juge et partie.
- Ces programmes d'appui sont essentiellement composés d'aide technique et peu d'aide financière. Le MIC lui-même, présenté comme un mécanisme novateur, n'inclut pas un montant de prêts décaissés plus importants en terme de volume ni une facilité de financement accru pour les PVD. L'aide technique peut avoir comme risque de n'impliquer que de manière partielle les responsables locaux et donc d'entraîner une appropriation des politiques moindre.
- L'aide à la libéralisation des échanges ne risque-t-elle pas de se substituer à d'autres formes d'aides peut-être plus urgentes ?
- Enfin, on peut reprocher aux programmes d'appui de n'être pas assez étendus. Par exemple, un nombre restreint de pays peuvent bénéficier du Cadre intégré, le MIC ne concerne que les pays membres de l'OMC et seulement les libéralisations issues de pays tiers, et non les ouvertures commerciales « de l'intérieur ».

---

<sup>22</sup> Ambassade de France au Laos

## **Conclusion :**

Les politiques des bailleurs de fonds étudiés dans cette contribution, en favorisant l'insertion commerciale des pays bénéficiaires afin de prévenir des « chocs » de la libéralisation, agissent donc plutôt en amont qu'en aval de l'ouverture. En effet, l'aide destinée aux conséquences éventuelles de l'ouverture (dérégulation de l'économie, perte d'emplois, perte de parts de marché,...) passe au second plan derrière le renforcement des capacités commerciales. Dans cette perspective, une solution paraît se dessiner au travers d'une ouverture contrôlée (qui nécessiterait un moindre besoin de financement de l'ajustement).

Une ouverture commerciale pour les PVD peut donc être bénéfique sous certaines conditions :

- si chacun joue avec les mêmes armes (d'où l'aide pour que les PVD disposent de ces armes),
- si chacun participe à la fixation des règles du jeu (d'où l'idée d'une instance de régulation économique mondiale onusienne –où un pays = une voix)
- si les économies « fragiles » et vulnérables sont aidées et assistées dans leur phase de transition vers un modèle plus libéral et plus ouvert,
- si le coût social des réformes est pris en compte et compensé comme il se doit,
- si tout n'est pas transformé en marchandise (la fameuse exception culturelle),
- si les pays restent maîtres des choix essentiels en matière de politique économique (appropriation des programmes d'ajustement, négociation réelle avec les IFIs),
- si le droit à la non-compétitivité est reconnu (si ceux qui le revendiquent peuvent en assurer la charge).

Cependant, les autres solutions (redressement interne, financement par l'emprunt extérieur) sont difficiles à mettre en œuvre. Par exemple, le redressement interne dépend fortement des ressources disponibles dans le pays, des conditions initiales, du développement des institutions, etc. Si le Brésil a réussi à financer son ajustement par le « Plan real » en 1994, les pays moins avancés n'en ont peut-être pas les mêmes capacités. De plus depuis la crise de la dette, l'accès au financement extérieur ne semble plus être une solution viable.

Enfin, Faizel Ismail, représentant de l'Afrique du Sud à l'OMC, suggère le versement des gains obtenus grâce à l'ouverture commerciale (par les pays développés comme les pays en voie de développement) à un fond d'aide à l'ajustement pour les pays à faible revenu : « (...) *a small share of these funds should be set aside to help low income countries meet adjustment costs and build needed capacity* »<sup>23</sup>. Même dans ce cas, une question subsiste : comment réaliser la capture de ces gains et leur transfert vers le financement de l'ajustement ?

---

<sup>23</sup> OMC, *Why should small developing countries engage in the global trading system ?*, « Help Needed to Liberalise », Faizel Ismail, Finance and Development, March 2005.

## **Bibliographie :**

Olivier Blanchard, *Macroeconomics*, Prentice Hall, 2001.

Messaoud Boudhiaf et Jean-Marc Siroen, *Ouverture et Développement Economique*, Colloque du GDR Economie et finance internationale juin 2000, Economica.

B. Dasgupta, *Structural Adjustment, Global Trade and the New Political Economy of Development*, Zed Books, London, 1998.

Ronald McKinnon, 'Spontaneous Order on the Road Back from Socialism : An Asian Perspective', *The American Economic Review*, vol 82, no. 2, 1992.

### Rapports et textes en ligne :

Site OCDE : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

OCDE, « Politiques d'ajustement : quelques orientations générales », Communiqué du Conseil du 15 juin 1978

Rapport conjoint OMC/OCDE de 2004 sur l'assistance technique et le renforcement des capacités liées au commerce, décembre 2004.

Site du FMI [www.imf.org](http://www.imf.org)

« Le mécanisme d'intégration commerciale (MIC) du FMI », Fiche technique, site du FMI, mars 2005

« Aide à la facilitation des échanges : compétitivité et ajustement », Note conjointe du FMI et de la Banque mondiale, 11 avril 2005.

Site CNUCED [www.unctad.org](http://www.unctad.org)

« JITAP : renforcement des capacités pour une contribution effective du système commercial multilatéral au développement », CNUCED, TD/L.392, juin 2004

Human Resources Development, « TrainForTrade Program »  
<http://r0.unctad.org/trainfortrade/uk/TrainForTrade/indexTFTUk.htm>

Site du FAO [www.fao.org](http://www.fao.org)

Site de l'OMC [www.wto.org](http://www.wto.org)

*Programme de Doha*

OMC, *Why should small developing countries engage in the global trading system ?*, Finance and Development, March 2005.

George de Menil, Les Illusions de Josef Stiglitz, <http://www.delta.ens.fr/demenil/stiglitz.pdf>,

Rapport de D. Bocquet, *Quelle efficacité pour Lomé*, remis au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie 1999, <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/note/nl028.html#4>

## ANNEXES :

### Paragrapes 38 à 41 du *Protocole de Doha* : coopération technique et renforcement des capacités.

38. Nous confirmons que la coopération technique et le renforcement des capacités sont des éléments centraux de la dimension développement du système commercial multilatéral, et nous accueillons avec satisfaction et entérinons la Nouvelle stratégie de coopération technique de l'OMC pour le renforcement des capacités, la croissance et l'intégration. Nous donnons pour instruction au Secrétariat, en coordination avec les autres organismes pertinents, d'appuyer les efforts faits sur le plan national pour intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement économique et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La fourniture de l'assistance technique par l'OMC sera conçue pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés et les pays en transition à faible revenu à s'ajuster aux règles et disciplines de l'OMC, à mettre en œuvre leurs obligations et à exercer leurs droits en tant que Membres, y compris en exploitant les avantages d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles. La priorité sera également accordée aux petites économies vulnérables et économies en transition, ainsi qu'aux Membres et observateurs qui n'ont pas de représentation à Genève. Nous réaffirmons notre soutien aux travaux très utiles du Centre du commerce international, qui devraient être renforcés.

39. Nous soulignons qu'il faut d'urgence coordonner de manière efficace la fourniture de l'assistance technique avec les donateurs bilatéraux, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et les institutions intergouvernementales internationales et régionales pertinentes dans un cadre de politique générale et selon un échéancier cohérents. Pour la coordination de la fourniture de l'assistance technique, nous donnons pour instruction au Directeur général de consulter les organismes pertinents, les donateurs bilatéraux et les bénéficiaires pour identifier les moyens d'améliorer et de rationaliser le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ainsi que le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP).

40. Nous convenons que l'assistance technique doit bénéficier d'un financement sûr et prévisible. En conséquence, nous donnons pour instruction au Comité du budget, des finances et de l'administration d'élaborer un plan, pour adoption par le Conseil général, en décembre 2001, qui assurera le financement à long terme de l'assistance technique de l'OMC à un niveau global qui ne soit pas inférieur à celui de l'année en cours et qui corresponde aux activités décrites ci-dessus.

41. Nous avons établi des engagements fermes concernant la coopération technique et le renforcement des capacités dans divers paragraphes de la présente Déclaration ministérielle. Nous réaffirmons ces engagements spécifiques énoncés aux paragraphes 16, 21, 24, 26, 27, 33, 38 à 40, 42 et 43, et nous réaffirmons aussi ce qui est entendu au paragraphe 2 concernant le rôle important des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités disposant d'un financement durable. Nous donnons pour instruction au Directeur général de faire rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle, avec un rapport intérimaire au Conseil général en décembre 2002 sur la mise en œuvre et l'adéquation de ces engagements énoncés dans les paragraphes indiqués.

### paragrapes 42 et 43 : Pays les moins avancés

42. Nous reconnaissons la gravité des préoccupations exprimées par les pays les moins avancés (PMA) dans la Déclaration de Zanzibar adoptée par leurs Ministres en juillet 2001. Nous reconnaissons que l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral exige un accès aux marchés véritable, un soutien pour la diversification de leur base de production et d'exportation, et une assistance technique liée au commerce et un renforcement des capacités. Nous convenons que la véritable intégration des PMA dans le système commercial et l'économie mondiale nécessitera des

efforts de la part de tous les Membres de l'OMC. Nous nous engageons en faveur de l'objectif d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les produits originaires des PMA. À cet égard, nous nous félicitons des améliorations significatives que les Membres de l'OMC ont apportées à l'accès aux marchés avant la tenue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (PMA-III) à Bruxelles, en mai 2001. Nous nous engageons en outre à envisager des mesures additionnelles qui permettent d'apporter des améliorations progressives à l'accès aux marchés pour les PMA. L'accession des PMA demeure une priorité pour les Membres. Nous convenons d'œuvrer pour faciliter et accélérer les négociations avec les PMA accédants. Nous donnons pour instruction au Secrétariat de traduire dans les plans annuels d'assistance technique la priorité que nous accordons à l'accession des PMA. Nous réaffirmons les engagements que nous avons pris à la PMA-III, et nous convenons que l'OMC devrait tenir compte, dans l'élaboration de son programme de travail en faveur des PMA, des éléments liés au commerce, conformes au mandat de l'OMC, de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles adoptés lors de la PMA-III. Nous donnons pour instruction au Sous-Comité des pays les moins avancés d'élaborer un tel programme de travail et de faire rapport au Conseil général sur le programme de travail convenu à la première réunion qu'il tiendra en 2002.

43. Nous entérinons le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés en tant que modèle viable pour le développement du commerce des PMA. Nous invitons instamment les partenaires de développement à accroître sensiblement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré et aux fonds d'affectation spéciale extrabudgétaires en faveur des PMA. Nous invitons instamment les organisations participantes à étudier, en coordination avec les partenaires de développement, la possibilité d'améliorer le Cadre intégré en vue de traiter les contraintes des PMA en ce qui concerne l'offre et d'étendre le modèle à tous les PMA après réexamen du Cadre intégré et évaluation du Programme pilote en cours dans certains PMA. Nous demandons au Directeur général, après coordination avec les chefs de secrétariat des autres organisations, de présenter un rapport intérimaire au Conseil général en décembre 2002 et un rapport complet à la cinquième session de la Conférence ministérielle sur toutes les questions affectant les PMA.